



NOTA: Assainissement EU et EP individuel à charge des acquéreurs

### LEGENDE

- Limite de zone constructible
- Hypothèse d'implantation des constructions
- Distance d'implantation minimale par rapport à la limite: 5.00
- Enrobé
- Espaces verts
- Zone piétonne cyclable
- Sable stabilisé
- Massifs
- Accès interdit à la parcelle
- Halle + accès à planter avec obligation de maintien et d'entretien
- Halle à planter avec obligation de maintien et d'entretien
- Halle existante à conserver avec obligation de maintien et d'entretien
- Accès obligatoire à charge des acquéreurs
- Accès indicatif à charge des acquéreurs
- Arbres à planter
- Sanctuaire de paysage d'une conduite d'assainissement pluviales

CRITOT (76)

Rue du Bois d'Yclon

Rue de la Briqueterie



PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE [PA4]

HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS [PA9]

REGLEMENT GRAPHIQUE [PA10]

Echelle : 1/500

S:\19594\documents\_bj\plans\ave\ave-19594-ep-01.dwg

Indice	Nature de la modification	Date	Resp
1	ville avec unqur coté rue Irpagnelle + zone d'implantation	13/11/17	OJ

**GEOMETRES EXPERTS**  
 Benoit SANTUS  
 Olivier JUMENTIER  
 Erwan QUINOU  
 Aurélien FOUCHER

**GE360**  
 1000 chemin de Clères  
 78230 Bois Collumeau  
 Tél 02 35 70 54 60 Fax 02 35 15 28 45  
 geometres@ge360.fr

REPRODUCTION RESERVEE  
 Tél 02 35 70 54 60 Fax 02 35 15 28 45  
 Dossier 19594  
 Index 8.1  
 Date Révisable Juin 2017  
 Responsable OJRN